

La DG Concurrence publie un rapport sur l'efficacité des organisations de producteurs en agriculture

13 octobre 2014

Publié mi-2014 par la Direction générale de la concurrence de l'Union européenne, et comportant une analyse de la bibliographie et deux études de cas en Pologne et en Roumanie, ce rapport traite de l'intérêt du développement des organisations de producteurs (OP) en agriculture. Après un rappel des résultats, en termes d'organisation économique, de la négociation du règlement portant organisation commune de marché (Règlement OCM unique, décembre 2013), sont listés les avantages des OP en matière de rééquilibrage des pouvoirs de marché, de réduction des risques économiques, d'accès au marché, de fourniture de services, mais aussi de cohésion sociale et de lien de confiance dans les communautés rurales. En particulier, la capacité des OP à mieux ajuster la production aux besoins des différents acheteurs est considérée comme favorable à la productivité de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, les études de cas mettent en évidence les besoins de structuration de la production agricole dans des États membres marqués par une forte défiance vis-à-vis des actions collectives. On pourra toutefois regretter que les coopératives de commercialisation, formes les plus abouties d'OP, ne soient pas mieux distinguées.

Frédéric Courleux, Centre d'études et de prospective

Source : [Commission européenne – Direction générale de la concurrence](#)